

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# RESION Impermax B1K

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

RESION Impermax B1K

**N° de produit**

HC-B1K

**Identifiant unique de formulation (UFI)**

K4G0-U0UG-Q00T-38A0

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Scellant

**Code produit (A.I.S.E.)**

AISE-P1008 / Produits de revêtement (peinture, produit de remplissage, mastic, diluant). Procédé semi-automatique.

**Descripteurs d'utilisation (REACH)**

Secteur d'utilisation	La description
LCS "C"	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU 11	Fabrication de produits en caoutchouc
SU 19	Bâtiment et travaux de construction
Catégorie de produit	La description
PC 1	Adhésifs, produits d'étanchéité
PC 9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégorie de processus	La description
PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau
Catégorie d'article	La description
AC 13	Articles en plastique
Catégorie de rejet dans l'environnement	La description
ERC 8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

**EuPCS**

PC-ADH / Adhésifs et produits d'étanchéité

**Utilisations déconseillées**

Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

**Polyestershoppen BV**  
Oostbaan 680  
2841 ML Moordrecht  
Netherlands

+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Révision

18/04/2024

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Resp. Sens. 1; H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (H334)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. (P302+P352)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Poly(oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymère with 1,1-

methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated

### Autre étiquetage

UFI : K4G0-U0UG-Q00T-38A0

### COV

TENEUR EN COV: 330 g/L

TENEUR MAXIMALE EN COV (Phase II, catégorie A/i (PS): 500 g/L)

## 2.3. Autres dangers

### Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediy)), alpha-hydro-omega-hydroxy-, polymer with 1,1-methylenebis(isocyanatobenzene), isocyanate-terminated	N° CAS : 96328-90-4 N° CE: 692-819-0 REACH: N° index :	40-60%	Skin Sens. 1, H317 Resp. Sens. 1, H334	[19]
o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène	N° CAS : 1330-20-7 N° CE: 215-535-7 REACH: 01-2119488216-32-XXXX N° index : 601-022-00-9	25-40%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332	[1]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	N° CAS : 108-65-6 N° CE: 203-603-9 REACH: 01-2119475791-29-XXXX N° index : 607-195-00-7	10-15%	Flam. Liq. 3, H226	[1]
éthylbenzène	N° CAS : 100-41-4 N° CE: 202-849-4 REACH: 01-2119489370-35-XXXX N° index : 601-023-00-4	5-10%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373	[1]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

### Autres informations

[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

### Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Demandez l'assistance d'un médecin.

### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

### Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Évitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### Température de stockage

Sec, frais et bien ventilé

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 221

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 442  
 Observations:  
 Risque de pénétration percutanée.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 275  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 550  
 Observations:  
 Risque de pénétration percutanée.

éthylbenzène  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 88,4  
 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100  
 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 442  
 Observations:  
 Risque de pénétration percutanée.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

### DNEL

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	320 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	796 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	550 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	275 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	36 mg/kg/jour

éthylbenzène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	180 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	293 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	15 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	77 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.6 mg/kg/jour

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	125 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	212 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m <sup>3</sup>

Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	221 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	12.5 mg/kg/jour

### PNEC

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		63.5 µg/L
Eau douce		635 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		6.35 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiment en eau de marines		329 µg/kg
Sédiments en eau douce		3.29 mg/kg
Terre		290 µg/kg

éthylbenzène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		10-100 µg/L
Eau douce		100 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		100 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		9.6 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiment en eau de marines		1.37 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.7 mg/kg
Terre		2.68 mg/kg

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		327 µg/L
Eau douce		327 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		327 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		6.58 mg/L
Sédiment en eau de marines		12.46 mg/kg
Sédiments en eau douce		12.46 mg/kg
Terre		2.31 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

#### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

### Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement


Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle


#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes	
A	Classe 2 (capacité moyenne)	Marron	EN14387	


#### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.	-	-	

#### Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	0,4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

#### Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Noir

#### Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Solvant



### pH

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

1,12

### Viscosité cinématique

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Viscosité dynamique

5400 mPa.s

### Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

## Changement d'état

### Point de fusion/point de congélation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

### Point d'ébullition (°C)

342

### Pression de vapeur

0,292 hPa

### Densité de vapeur relative

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

### Point d'éclair (°C)

27

### Inflammabilité (°C)

Le matériau est combustible.

### Température d'auto-inflammation (°C)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## Solubilité

### Solubilité dans l'eau

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

### Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## 9.2. Autres informations

### COV (g/L)

330

### D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

### Capacités oxydantes

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.  
Électricité statique

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Produit/composant	o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	4300 mg/kg

Produit/composant	o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	2000 mg/kg

Produit/composant	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	8532 mg/kg

Produit/composant	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kg

Produit/composant	éthylbenzène
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	3500 mg/kgbw

Produit/composant	éthylbenzène
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	15400 mg/kgbw

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

### Autres informations

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

éthylbenzène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Produit/composant	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Espèce :	Poisson
Test :	CL50
Valeur :	100-180 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 3 - Inflammable

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

#### Code CED

Sans objet.

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN1263	PEINTURES	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN1263	PAINT	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-E Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN1263	PAINT	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1 	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

#### Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (Colonne 2): 5.000 tonnes / (Colonne 3): 50.000 tonnes

#### REACH, Annexe XVII

o-xylène;m-xylène;xylène;p-xylène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

éthylbenzène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

#### Autre

Marquage tactile.

#### Sources

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Décret n° 2006-623 du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H332, Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "C" = Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)  
LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU 11 = Fabrication de produits en caoutchouc  
SU 19 = Bâtiment et travaux de construction  
PROC 10 = Application au rouleau ou au pinceau  
PC 1 = Adhésifs, produits d'étanchéité  
PC 9a = Revêtements et peintures, solvants, diluants  
AC 13 = Articles en plastique  
ERC 8e = Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
sc = les autres déchets soumis à contrôle  
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SE = Scenario d'Exposition  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée  
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

### Homologué par

H.A.B.

### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr